

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

**Société Anonyme
3, avenue Arthur Scott
13010 Marseille
RCS Marseille B 334 173 879**

Comptes intermédiaires

Période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

Sommaire

Bilan

- Actif.....	3
- Passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Tableau des flux de trésorerie	6
Annexe.....	7

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan actif

(En euros)

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	777 372	316 026	284 940
Immobilisations corporelles			
- Valeurs brutes (note 3)	193 913 085	193 664 803	193 168 786
- Amortissements (note 3)	(116 515 614)	(112 465 326)	(108 891 820)
- Montants nets	77 397 471	81 199 477	84 276 966
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	78 174 843	81 515 503	84 561 906
Stocks nets (note 4)	120 423	124 652	141 154
Créances clients et comptes rattachés nets	317 718	182 201	296 930
Autres créances nettes	641 351	692 583	388 308
Disponibilités (note 5)	11 015 363	15 640 458	9 559 216
Charges à étaler (note 6)	598 410	663 996	733 013
Charges constatées d'avance (note 7)	549 847	535 266	762 480
Total de l'actif circulant (note 14)	13 243 112	17 839 156	11 881 101
Total de l'actif	91 417 955	99 354 659	96 443 007

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Bilan passif

(En euros)

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Capital	17 804 375	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 780 438	1 780 438	1 780 438
Autres réserves	100 000	100 000	100 000
Report à nouveau	10 315 113	9 996 105	9 996 105
Résultat net	5 744 136	10 826 508	5 425 325
Capitaux propres (note 8)	46 426 692	51 190 056	45 788 873
Provisions pour charges (note 9)	1 691 458	1 692 638	1 551 687
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 10)	38 818 593	41 526 950	44 910 289
Avances reçues des clients	1 022 629	1 073 738	890 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	333 763	638 178	341 153
Dettes fiscales et sociales (note 11)	2 355 651	2 466 881	2 223 113
Dettes sur immobilisations	239 616	278 469	154 528
Autres dettes (note 12)	463 782	447 918	449 308
Produits constatés d'avance (note 13)	65 771	39 831	133 626
Total des dettes (note 14)	43 299 805	46 471 965	49 102 447
Total du passif	91 417 955	99 354 659	96 443 007

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Compte de résultat

(En euros)

	30 juin 2013 (6 mois)	31 décembre 2012 (12 mois)	30 juin 2012 (6 mois)
Recettes de péages	17 502 079	34 640 432	17 229 401
Prestations annexes	319 255	571 311	241 839
Chiffre d'affaires (note 15)	17 821 334	35 211 743	17 471 240
Autres achats et charges externes	(1 453 355)	(2 929 651)	(1 323 160)
Impôts, taxes et versements assimilés	(434 647)	(857 582)	(381 455)
Salaires et traitements	(1 439 974)	(2 839 523)	(1 424 588)
Charges sociales	(640 470)	(1 342 932)	(680 809)
Dotations aux amortissements de caducité	(3 710 502)	(7 358 520)	(3 645 887)
Dotations aux amortissements techniques	(525 735)	(1 065 069)	(517 282)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	17 865	(221 391)	(62 660)
Autres produits et charges, nets (note 16)	(62 252)	(58 669)	(61 815)
Charges d'exploitation	(8 249 070)	(16 673 337)	(8 097 656)
Résultat d'exploitation	9 572 264	18 538 406	9 373 584
Produits financiers	28 278	20 559	8 004
Intérêts et charges assimilées	(625 300)	(1 510 098)	(797 050)
Résultat financier (note 17)	(597 022)	(1 489 539)	(789 046)
Résultat courant avant impôt et participation	8 975 242	17 048 867	8 584 538
Résultat exceptionnel (note 18)	2 148	(78 435)	(39 920)
Impôt sur les bénéfices (note 19)	(3 021 834)	(5 766 233)	(2 935 116)
Participation des salariés	(211 420)	(377 691)	(184 177)
Résultat net	5 744 136	10 826 508	5 425 325

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Tableau des flux de trésorerie

(En euros)

	30 juin 2013 (6 mois)	31 décembre 2012 (12 mois)	30 juin 2012 (6 mois)
Résultat net	5 744 136	10 826 508	5 425 325
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation			
- Variation des stocks	3 201	(12 985)	(25 752)
- Dotations aux amortissements et aux provisions	507 870	1 289 314	579 942
- Dotations aux amortissements de caducité	3 710 502	7 358 520	3 645 887
- Charges à étaler	65 587	144 132	75 115
- Plus ou moins-values de cession	(5 182)	16 923	(6 473)
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(3 357)	(18 370)	(20 031)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	(506 618)	843 105	190 922
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	9 516 139	20 447 147	9 864 935
Encaissements sur cessions d'immobilisations	6 050	14 297	14 297
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(935 299)	(2 040 375)	(924 048)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(929 249)	(2 026 078)	(909 751)
Remboursement des crédits bancaires	(2 705 000)	(6 770 000)	(3 385 000)
Dividendes	(10 507 500)	(9 923 750)	(9 923 750)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	(13 212 500)	(16 693 750)	(13 308 750)
Variation de trésorerie	(4 625 610)	1 727 320	(4 353 566)
Trésorerie à l'ouverture	15 633 120	13 905 800	13 905 800
Trésorerie à la clôture	11 007 510	15 633 120	9 552 234
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :			
Disponibilités	11 015 363	15 640 458	9 559 216
Concours bancaires courants	(7 853)	(7 338)	(6 982)
Total	11 007 510	15 633 120	9 552 234

Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

Comptes intermédiaires, période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

Annexe

Note liminaire

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé « tunnel Louis Rège » et à ses accès. Cet ouvrage, inauguré le 4 juin 2007, permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado.

Note 1. Principes, règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle n'établit pas de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation.

L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée, à savoir :

- | | |
|---|------------|
| - Agencements et aménagements des installations générales : | 8 à 15 ans |
| - Equipements intégrés aux installations : | 5 ans |
| - Matériels techniques : | 5 ans |
| - Matériels de transport : | 5 ans |

Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

Certains éléments, tels que la chaussée des tunnels ainsi que celle des bretelles d'accès, entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques. La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé a pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Cette provision est révisée chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elle figure au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

La provision est estimée à partir d'éléments historiques récents et selon le calendrier des travaux à venir déterminé par la Direction. Les dépenses afférentes aux différents travaux de remplacement et d'entretien sont actualisées par référence à l'évolution à long terme estimée de l'indice TP09 (taux annuel de 4,6% retenu au 30 juin 2013 et 4,1% au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2012).

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de la période.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des pièces de maintenance et de sécurité. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon leur coût moyen pondéré.

Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont inscrites à leur valeur nominale à l'actif du bilan et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation en fonction de la situation spécifique de chaque débiteur.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition. Si l'évaluation au bilan est inférieure au prix de marché à la clôture, la moins value latente est comptabilisée sous forme d'une dépréciation ; dans le cas contraire, la plus value latente n'est pas comptabilisée mais elle fait l'objet d'une réintégration fiscale.

Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges", pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société, à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

(iii) Dispositif de Cessation d'Activité de certains Travailleurs Salariés (CATS)

La société a conclu, au cours de l'exercice 2010, une convention dite "convention CATS" qui permet aux salariés âgés de 55 ans ou plus, sous certaines conditions, de cesser leur activité de manière anticipée. La société verse aux bénéficiaires de cette convention, jusqu'à la date de départ à la retraite, une allocation mensuelle de cessation d'activité et assure le financement du maintien du régime de protection sociale.

Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée dans les comptes intermédiaires est évaluée en appliquant le taux effectif d'impôt au résultat avant impôt et participation des salariés de la période. Ce taux effectif d'impôt correspond au rapport entre la charge d'impôt sur les bénéfices estimée pour l'exercice en cours et le résultat avant impôt et participation des salariés (y compris forfait social lié) prévisionnel de l'exercice en cours.

La société n'enregistre pas les impôts différés. Les passifs d'impôts différés seraient principalement issus des charges à étaler et de l'inclusion dans le coût du tunnel des intérêts d'emprunt supportés en phase de construction. Les actifs d'impôts différés auraient pour origine certaines provisions considérées temporairement comme non déductibles au plan fiscal.

Participation légale des salariés aux bénéfices de l'entreprise

La charge de participation des salariés enregistrée dans les comptes intermédiaires correspond à la moitié de la charge annuelle prévisionnelle de l'exercice en cours.

Engagements pris en matière de droit individuel à la formation (DIF)

Au regard du droit individuel à la formation, le volume d'heures de formation qui n'a pas donné lieu à une demande des salariés au 30 juin 2013 représente 6.760 heures (6.430 heures au 31 décembre 2012 et 6.444 heures au 30 juin 2012).

Note 2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale. Elles ont varié comme suit au cours du semestre :

	31 décembre			30 juin 2013
	2012	Augmentations	Diminutions	
Valeurs brutes	2 104 797	526 371	-	2 631 168
Amortissements	(1 788 771)	(65 025)	-	(1 853 796)
Montants nets	316 026	461 346	-	777 372

Les principales mises en service réalisées au cours du semestre correspondent à un logiciel de gestion de la ventilation du tunnel ainsi qu'un logiciel permettant de simuler des incidents destiné à former les opérateurs du poste de commande et les agents de sécurité.

Note 3. Immobilisations corporelles

Variation des valeurs brutes

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours du semestre :

	31 décembre			30 juin 2013
	2012	Acquisitions	Cessions	
Immobilisations non renouvelables	176 833 423	35 000	-	176 868 423
Immobilisations renouvelables	14 623 462	386 641	(121 792)	14 888 311
Immobilisations en cours	2 207 918	(51 566)	-	2 156 351
Total	193 664 803	370 074	(121 792)	193 913 085

Le montant des dépenses inscrites dans la rubrique "immobilisations en cours" correspond principalement à des frais d'études engagés pour le projet visant à créer un nouvel accès, à des travaux d'aménagements de sécurité et au développement de logiciels.

Variation des amortissements

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours du semestre :

	31 décembre 2012	Dotations	Reprises	30 juin 2013
Amortissements de caducité	102 145 028	3 710 502	-	105 855 530
Amortissements techniques	10 320 298	460 710	(120 924)	10 660 084
Total	112 465 326	4 171 212	(120 924)	116 515 614

Note 4. Stocks

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Valeurs brutes	269 572	272 772	285 539
Dépréciations	(149 149)	(148 120)	(144 385)
Valeurs nettes	120 423	124 652	141 154

Note 5. Disponibilités*Analyse par nature*

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Comptes courants bancaires actifs	10 881 085	15 587 476	9 458 939
Caisses	134 278	52 982	100 277
Total	11 015 363	15 640 458	9 559 216

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire (cf. note 10).

Note 6. Charges à étaler

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

Analyse de la variation des charges à étaler

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Montant net à l'ouverture	663 996	808 128	808 128
Reprises en résultat	(65 586)	(144 132)	(75 115)
Montant net à la clôture	598 410	663 996	733 013

Échéances de comptabilisation en charges

	Charges à rapporter aux résultats futurs
2ème semestre 2013	63 846
2014	122 027
2015	112 747
2016	97 225
2017	80 859
2018	62 994
Au-delà	58 712
Total	598 410

Note 7. Charges constatées d'avance

Analyse par nature

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Commissions versées au garant de la dette bancaire (cf. note 10)	357 399	398 426	443 247
Primes sur contrats de swap	42 426	53 165	64 082
Primes sur contrats d'assurance	33 819	3 212	115 401
Contrats d'entretien	88 529	72 046	103 663
Autres	27 674	8 417	36 087
Total	549 847	535 266	762 480

Échéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant de la dette bancaire	Primes sur contrats de swap	Primes sur contrats d'assurance	Contrats d'entretien	Autres	Total
2ème semestre 2013	39 968	10 917	33 819	74 033	25 274	184 011
2014	75 310	21 656	-	14 496	2 400	113 862
2015	68 923	9 853	-	-	-	78 776
2016	58 361	-	-	-	-	58 361
2017	47 238	-	-	-	-	47 238
2018	35 964	-	-	-	-	35 964
Au-delà	31 635	-	-	-	-	31 635
Total	357 399	42 426	33 819	88 529	27 674	549 847

Note 8. Capitaux propres

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2011	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	9 432 397	10 487 460	50 287 300
Affectation du résultat 2011	-	-	-	-	563 708	(10 487 460)	(9 923 752)
Résultat 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	10 826 508	10 826 508
31 décembre 2012	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	9 996 105	10 826 508	51 190 056
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	319 008	(10 826 508)	(10 507 500)
Résultat 30 juin 2013	-	-	-	-	-	5 744 136	5 744 136
30 juin 2013	17 804 375	10 682 630	1 780 438	100 000	10 315 113	5 744 136	46 426 692

Au 30 juin 2013, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2012). Il est entièrement libéré.

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2012 se sont élevés à 1,80 euros par action (1,70 euros par action au titre du résultat de l'exercice 2011), soit un montant total de 10.507.500 euros versés au cours du premier semestre 2013 (9.923.752 euros versés au cours de l'exercice 2012).

Note 9. Provisions pour charges et passifs éventuels*Nature et variation des provisions pour charges*

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre	Dotations	Reprises		30 juin
	2012		Utilisées	Non utilisées	2013
Provision pour engagements sociaux	339 275	14 966	(15 489)	(39 981)	298 771
Provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé	1 353 363	39 323	-	-	1 392 686
Total	<u>1 692 638</u>	<u>54 289</u>	<u>(15 489)</u>	<u>(39 981)</u>	<u>1 691 458</u>

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	351 622	338 901	335 926
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	<u>(293 613)</u>	<u>(294 725)</u>	<u>(287 682)</u>
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	58 009	44 176	48 244
Dette actuarielle relative au dispositif CATS	209 485	264 955	277 646
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	<u>31 277</u>	<u>30 144</u>	<u>32 961</u>
Total provision pour engagements sociaux	<u>298 771</u>	<u>339 275</u>	<u>358 851</u>

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit au cours de la période :

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Dette actuarielle nette à l'ouverture	339 275	309 811	309 811
Charge / produit estimé(e) au cours de la période	(26 127)	90 888	75 011
Prestations servies au cours de la période	(15 489)	(62 373)	(22 769)
Remboursements effectués par une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	3 109	11 193	-
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(1 997)	(10 244)	(3 202)
Dette actuarielle nette à la clôture	<u>298 771</u>	<u>339 275</u>	<u>358 851</u>

(i) Indemnités de départ à la retraite et médailles du travail

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 30 juin 2013 est égal à 3,5% (identique au 31 décembre 2012 et 3,25% au 30 juin 2012) et le taux de progression des salaires retenu est de 2% (taux identique au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2012). Cette dette actuarielle est estimée sur une hypothèse d'un âge de départ à la retraite à 65 ans (hypothèse identique au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2012) à l'initiative du salarié. L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite (utilisation des tables de mortalité TH00-02 pour les hommes et TF00-02 pour les femmes) et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société applique un taux de charges sociales de 44,5% au calcul du montant de la dette actuarielle (taux de charges sociales identique au 31 décembre 2012 et au 30 juin 2012).

La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite, tout comme les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein des rubriques « salaires et traitements » et « charges sociales ».

(ii) CATS

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle relative au dispositif CATS au 30 juin 2013 est égal à 3,5% (identique au 31 décembre 2012 et 2,5% au 30 juin 2012). Cette dette actuarielle est estimée en prenant en compte l'ensemble des salariés bénéficiant de cet accord, soit 3 personnes au 30 juin 2013 (identique au 31 décembre 2012 et 4 personnes au 30 juin 2012) étant précisé que la période d'option pour ce dispositif est désormais terminée.

Analyse de la provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé

La provision pour obligation de maintien en bon état du domaine concédé s'analyse comme suit par nature de dépenses :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>30 juin 2012</u>
Coûts liés à la chaussée	1 392 686	1 353 363	1 192 836
Total	<u>1 392 686</u>	<u>1 353 363</u>	<u>1 192 836</u>

Aucune dépense se rapportant à cette provision n'est survenue au cours du semestre (aucune dépense au titre de l'exercice 2012).

Note 10. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit*Analyse par nature*

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>30 juin 2012</u>
Emprunts liés à la convention de crédit	38 805 000	41 510 000	44 895 000
Intérêts courus sur emprunts	13 593	16 950	15 289
Total	<u>38 818 593</u>	<u>41 526 950</u>	<u>44 910 289</u>

Au cours du semestre, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit (identique au cours de l'exercice 2012) et les remboursements se sont élevés à 2.705.000 euros (6.770.000 euros au cours de l'exercice 2012).

Échéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 30 juin 2013 sont les suivantes :

	<u>Total</u>
2ème semestre 2013	2 705 000
2014	5 490 000
2015	5 310 000
2016	5 310 000
2017	5 275 000
2018	5 110 000
Au-delà	<u>9 605 000</u>
Total	<u>38 805 000</u>

Intérêts

L'emprunt supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette et la majoration de ce taux de 0,25 point de base appliquée depuis 2008 (cf. paragraphe Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière).

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 30 juin 2013 des instruments suivants :

- un swap d'un montant notionnel amortissable de 16.000.000 euros au 30 juin 2013 (17.000.000 euros au 31 décembre 2012), mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -677.280 euros au 30 juin 2013 (-909.247 euros au 31 décembre 2012) ;
- un swap d'un montant notionnel amortissable de 16.990.000 euros au 30 juin 2013 (18.280.000 euros au 31 décembre 2012), mis en place en juin 2009 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 6 mois compris dans un tunnel de taux allant de 1,35% à 4,45%, en contrepartie du taux Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -238.500 euros au 30 juin 2013 (-363.948 euros au 31 décembre 2012).

Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.

Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à Natixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CIFGE en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires de la société et figurant à l'actif du bilan de la société pour un montant total de 11.015.363 euros au 30 juin 2013 (15.640.457 euros au 31 décembre 2012) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 20).

Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société rémunère un organisme de garantie financière, CIFGE, par une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est théoriquement versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. Ce solde n'est plus versé depuis la dégradation de la notation de CIFGE survenue en 2008 et s'impute sur la majoration du taux d'intérêt de la dette de 0,25 point de base appliquée par les prêteurs depuis cette date. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

Note 11. Dettes fiscales et sociales

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Impôt sur les bénéfices	107 355	203 597	153 471
Participation des salariés	211 420	377 691	184 177
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	544 026	675 437	535 161
Taxe sur la Valeur Ajoutée	809 657	648 103	798 696
Autres	683 193	562 053	551 608
Total	2 355 651	2 466 881	2 223 113

La dette d'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2013 correspond au montant de la dette inscrite au passif du bilan de la société en contrepartie de la charge d'impôt du semestre (soit 3.021.834 euros) nette des acomptes d'impôt versés à l'administration fiscale au cours du semestre pour un montant total de 2.914.479 euros.

Note 12. Autres dettes

	30 juin 2013	31 décembre 2012	30 juin 2012
Concours bancaires courants	7 853	7 337	6 982
Dépôts et cautionnements	212 301	212 640	212 647
Autres	243 628	227 941	229 679
Total	463 782	447 918	449 308

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.

Note 13. Produits constatés d'avance

Analyse par nature

	<u>30 juin 2013</u>	<u>31 décembre 2012</u>	<u>30 juin 2012</u>
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	11 201	22 401	34 089
Contrats de publicité	52 287	3 779	97 825
Redevance annuelle d'occupation du site	-	13 651	-
Autres	<u>2 283</u>	<u>-</u>	<u>1 712</u>
Total	<u><u>65 771</u></u>	<u><u>39 831</u></u>	<u><u>133 626</u></u>

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires, au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats.

Echéances de comptabilisation en produits

	<u>Produits à rapporter aux résultats futurs</u>
2ème semestre 2013	61 917
2014	<u>3 855</u>
Total	<u><u>65 771</u></u>

Note 14. Échéances des créances d'exploitation et des dettes d'exploitation

Les créances clients et les autres créances d'exploitation ont des échéances à moins d'un an. Les dettes d'exploitation ont des échéances à moins d'un an.

Note 15. Chiffre d'affaires

Recettes de péages

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages du premier semestre 2013 correspondent au passage de 7.926.445 véhicules (7.899.378 véhicules pour le premier semestre 2012) au tarif moyen de 2,634 euros toutes taxes comprises (2,611 euros toutes taxes comprises pour le premier semestre 2012). Le tarif de base du passage hors remises s'élève à 2,70 euros toutes taxes comprises depuis le 1^{er} janvier 2012.

Prestations annexes

Le chiffre d'affaires des activités annexes recouvre principalement :

- des refacturations de coûts à la Société Prado Sud, société concessionnaire du futur tunnel qui reliera l'actuel tunnel Prado Carénage au rond point de l'avenue du Prado ;
- les loyers reçus pour l'exploitation de réseaux de télécommunications.

Note 16. Autres produits et charges, nets

	<u>Premier semestre 2013</u>	<u>Premier semestre 2012</u>
Charges :		
- coûts des réparations sur dégâts causés par des tiers	(94)	(24 145)
- comptabilisation en pertes de créances clients	(22 839)	(27 757)
- redevances au concédant	(78 814)	(77 455)
- jetons de présence	(25 000)	-
- divers	(509)	(696)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	62 853	61 069
- divers	2 151	7 169
Produits (charges) nets	<u>(62 252)</u>	<u>(61 815)</u>

Note 17. Résultat financier

	<u>Premier semestre 2013</u>	<u>Premier semestre 2012</u>
Charges d'intérêts sur emprunts	(199 574)	(550 088)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture nets	(308 213)	(110 171)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat (cf. note 6)	(24 555)	(28 122)
Commissions de garantie de la dette bancaire et frais liés (cf. note 10)	(92 958)	(108 670)
Produits issus des placements de la trésorerie	28 050	7 775
Autres produits (charges) financiers	228	230
Résultat financier	<u>(597 022)</u>	<u>(789 046)</u>

Note 18. Résultat exceptionnel

	<u>Premier semestre 2013</u>	<u>Premier semestre 2012</u>
Prix de cession des immobilisations cédées	6 050	14 297
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(868)	(7 824)
Autres produits (charges) exceptionnels	<u>(3 034)</u>	<u>(46 393)</u>
Résultat exceptionnel	<u>2 148</u>	<u>(39 920)</u>

Note 19. Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit :

	<u>Premier semestre 2013</u>	<u>Premier semestre 2012</u>
Charge d'impôt	(3 051 834)	(2 935 116)
Crédits d'impôt	<u>30 000</u>	<u>-</u>
Impot sur les bénéfices	<u>(3 021 834)</u>	<u>(2 935 116)</u>

Le taux effectif d'impôt, tel que défini en note 1 et ayant servi à la détermination de la charge d'impôt enregistrée dans les comptes intermédiaires au 30 juin 2013, s'élève à 33,84% (34,11% au 30 juin 2012), à comparer à un taux d'impôt en vigueur de 34,43% pour le premier semestre 2013 (identique pour le premier semestre 2012).

Note 20. Engagements financiers

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 10, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- (a) La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.500 euros.
- (b) Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.

Note 21. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux dirigeants de la société ont représenté 78.787 euros bruts au titre du premier semestre 2013 (78.499 euros bruts au titre du premier semestre 2012).

Note 22. Ventilation de l'effectif

Statuts	Effectif moyen	
	Premier semestre 2013	Premier semestre 2012
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	31	32
Employés	24	25
Total	62	63



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

**Société Marseillaise du Tunnel Prado-
Carénage S.A.**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2013**

Période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013
Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.
BP 40 - 13448 Marseille Cantini Cedex
Ce rapport contient 26 pages
Référence : LH-133-014



KPMG Audit
480, avenue du Prado
13272 Marseille Cedex 8
France

Téléphone : +33 (0)4 96 20 54 54
Télécopie : +33 (0)4 96 20 54 55
Site internet : www.kpmg.fr

Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A.

Siège social : BP 40 - 13448 Marseille Cantini Cedex
Capital social : €. 17.804.375

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle 2013

Période du 1er janvier 2013 au 30 juin 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Marseille, le 25 juillet 2013

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Loïc Herrmann
Associé

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2013

Sur le premier semestre 2013, le trafic est en hausse. Le nombre de véhicules sur les 6 premiers mois de l'année 2013 atteint 7.926.445 (7.899.378 véhicules pour le premier semestre 2012).

Après un premier trimestre en baisse, la croissance du trafic est portée au deuxième trimestre par l'activité touristique liée aux manifestations et expositions de Marseille Provence capitale européenne de la culture en 2013.

Le chiffre d'affaires s'établit à 17.821 K€, en augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2012, du fait de l'augmentation de trafic mais également grâce à l'augmentation du tarif moyen lié à l'abandon des jetons comme moyen de paiement.

(K€ HT)	1 ^{er} SEM 2013	1 ^{er} SEM 2012	Variation
Chiffre d'affaires	17.821	17.471	+ 2,0 %
Dont Recettes de péages	17.502	17.229	+ 1,6 %
Dont Prestations annexes	319	242	+ 31,8%

Augmentation du résultat net

Le résultat net s'établit à 5.744 K€ en augmentation (+5,9%) par rapport au premier semestre de l'exercice précédent (5.425 K€).

FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

Poursuite du désendettement

Remboursement au cours du premier semestre 2013 à hauteur de 2.705 K€, l'endettement de la société s'élève à 38.819 K€ au 30 juin 2013 (y compris intérêts courus).

Le résultat financier passe de -789 K€ au premier semestre 2012 à -597 K€ au premier semestre 2013, du fait de la baisse de l'encours de la dette et des taux planchers.

Tunnel Prado Sud

Les travaux de construction du tunnel s'achèvent avec la fin du génie civil en 2012 et la pose des équipements jusqu'en août 2013. La société participe activement aux essais et réceptions pour préparer la mise en service.

20 ans du tunnel

En 2013, la société fête ses 20 ans d'exploitation. Une soirée avec animations et concerts a été organisée le 7 juin 2013. Environ 2000 clients du tunnel et 300 VIP étaient présents.

Audit de l'économie du contrat - Projet Schløesing

Dans le cadre de l'analyse du projet Schløesing, la communauté urbaine a finalisé son audit de l'économie du contrat de concession portant principalement sur l'analyse de l'équilibre du contrat entre la collectivité et les actionnaires de la société. Le rapport définitif relève l'absence de redevance d'occupation du domaine public dans le contrat de concession de SMTPC, mais conclut que le contrat n'est pas déséquilibré.

Le rapport conclut également que le projet Schløesing paraît envisageable dans le cadre d'un avenant à la concession Prado Carénage.

LES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Le trafic

Après un début d'année en baisse, le trafic s'est bien redressé, grâce à l'activité touristique de Marseille Provence 2013. Cette tendance devrait se maintenir sur le second semestre.

L'informatique et les transactions électroniques

La préparation de la mise en service et l'exploitation du tunnel Prado Sud se déroule conformément aux prévisions. L'adaptation du logiciel informatique de SMTPC visant à intégrer la chaîne de péage du tunnel Prado Sud à la chaîne de péage existante doit se terminer d'ici septembre 2013.

Dans le cadre de l'ASFA (Association des Sociétés Françaises d'Autoroutes) et à la demande des banques, SMTPC se prépare à intégrer les normes PCI-DSS et MPA² (visant à sécuriser les transactions par cartes bancaires et la lecture de puce). C'est un projet particulièrement complexe qui va nécessiter des modifications logicielles et matérielles importantes. A ce stade, SMTPC collecte l'information sur ce qui se fait actuellement au sein des sociétés d'autoroutes. Ce projet rentrera en phase active chez SMTPC en 2014.

Accident hors gabarit du 10 juillet 2012

Les remises en état, essentiellement du câblage électrique, se sont terminées en mars 2013. Le dossier auprès des assurances a pu être finalisé en juin 2013 et l'ensemble des indemnités d'assurance visant à couvrir les dépenses afférentes ont toutes été perçues début juillet 2013.

LES PERSPECTIVES

La société avait établi son budget 2013 sur une hypothèse d'une augmentation de trafic de 1%. Le chiffre d'affaires semestriel est en ligne avec cet objectif.

L'indice d'inflation du mois de juillet qui sera connu fin août permettra de déterminer si le tarif de péage augmentera au 1^{er} janvier 2014 pour passer de 2,70 € TTC à 2,80 € TTC.

La société se prépare également à la mise en service et donc, à l'exploitation du tunnel Prado Sud, d'ici fin d'année 2013. A ce titre, la société percevra une rémunération de l'ordre de 330 K€ au titre des coûts de pré exploitation, montant qui sera enregistré en chiffre d'affaires relevant des prestations annexes au cours du second semestre 2013.



Marseille, le 25 juillet 2013

Attestation du rapport financier semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

J. FERON

Directeur Général